



Le Président  
**ANDRÉ VALLINI**  
Député de l'Isère

Monsieur Alain Ginies  
Maire d'Allemont  
38114 Allemont

Grenoble, le 02 JUIN 2009

Affaire suivie par B Moglie  
Direction des finances – service du budget  
Téléphone 04 76 00 34 06

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 5 mai dernier, concernant la répartition de la part affectée au "préjudice de proximité" de l'écrêtement des cotisations de taxe professionnelle provenant du barrage de Grand'Maison.

Par délibération du 27 mars dernier, le conseil municipal d'Allemont a considéré que les critères de répartition utilisés jusqu'à ce jour ne sont pas équitables, et a sollicité, en conséquence, leur réexamen dans le cadre de la répartition de l'écrêtement 2009.

Bien conscient de l'impact financier de ce dossier, j'ai demandé à Monsieur Alain Mistral, Vice-président du Conseil général chargé de l'administration générale et des finances, d'examiner votre demande.

Je ne manquerai pas de vous informer de la suite réservée à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

*U. Cordiano*  
Le Président du Conseil général

*André Vallini*  
André Vallini  
Député de l'Isère